

# Étude des crédits 2024-2025

## DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DU 2<sup>E</sup> GROUPE D'OPPOSITION

Ministère du Travail





**ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025**  
**Ministère du Travail**

**Renseignements particuliers du deuxième groupe de l'opposition officielle**

Numéro	Renseignements particuliers 2024-2025
1	Total des sommes versées à titre de dommages et intérêts par le ministère à la suite de poursuites judiciaires dans lesquelles il était représenté par le procureur général du Québec. Lister les 10 causes ayant entraîné les plus grandes sommes.
2	Estimation des dépenses budgétaires supplémentaires qui sont nécessaires pour que le ministère puisse couvrir le même niveau de service que l'année précédente?
3	Argent neuf disponible pour de nouvelles initiatives qui n'existaient pas l'année précédente?
4	Nombre de postes ouverts et nombre de postes comblés pour chaque catégorie d'emploi présente au sein du ministère.
5	Liste des concours de recrutement qui se sont tenus pendant l'année, incluant, pour chacun de ces concours : <ul style="list-style-type: none"><li>- le nombre de postes offerts;</li><li>- le nombre de postulants;</li><li>- la date;</li><li>- la nature (concours réservé ou non);</li><li>- le taux de réussite;</li><li>- la répartition par région administrative;</li><li>- la date de la publication des résultats</li></ul>
13	Quels projets, mesures, politiques ou programmes ont fait l'objet d'une analyse différenciée des sexes (ADS+)?



**ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025**  
**Ministère du Travail**

**RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS du 2<sup>e</sup> GROUPE DE L'OPPOSITION**

---

**Questions dont les réponses seront transmises par la Commission des normes, de l'équité de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)**

6. Nombre d'équivalents temps plein pour le service d'inspection de la CNESST, ventilation des heures de travail et dépenses affectées aux inspections reliées à la Covid-19 ainsi que de celles reliées aux opérations habituelles.
  7. Les sommes accordées à la CNESST, ventilées par mois, région et type de milieu de travail,
    - a) Pour des inspections des inspections en milieu de travail liées au respect des mesures sanitaires requises par la COVID-19.
    - b) Pour tout groupe de travail ou mandat concernant la ventilation et la qualité de l'air en milieu de travail.
  8. Le nombre d'employés (équivalents temps plein) de la CNESST mobilisés à des projets ou à de la surveillance en lien avec la ventilation et la qualité de l'air en milieu de travail, ventilé par mois, région et type de milieu de travail, avec descriptif sommaire des mandats effectués.
  9. Nombre d'enquêtes de la CNESST concernant des entreprises accueillant des travailleurs étrangers temporaires. Ventiler par catégories d'enquêtes.
  10. Fournir les dépenses entraînées par l'adoption du projet de loi 59 ayant réformé la LSST et la LATMP.
- 

**Questions dont les réponses seront transmises par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS)**

11. Le nombre de demandes de changement de la mention de sexe reçu par le Directeur de l'État civil entre le 1er janvier et le 21 octobre 2021, ventilée :
    - a. Pour des demandeurs de 18 ans ou plus
    - b. Pour des demandeurs de moins de 14 ans
    - c. Pour des demandeurs de 14 à 17 ans
  12. Le nombre de demande de changement de la mention de sexe reçu par le directeur de l'État civil depuis le 22 octobre 2021, ventilée :
    - a. Pour des demandeurs de 18 ans ou plus
    - b. Pour des demandeurs de moins de 14 ans
    - c. Pour des demandeurs de 14 à 17 ans
  14. Les sommes déboursées par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour les 5 dernières années.
  15. Le nombre de personnes ayant réclamé des sommes au RQAP au cours des 5 dernières années. Précisez:
    - a. Le nombre de demandes faites par les mères et les pères
    - b. Le nombre de demandes de personnes salariées
    - c. Le nombre de demandes de travailleurs autonomes
  16. Le nombre de personnes ayant bénéficié de semaines supplémentaires en reprenant les semaines qui auraient été octroyé au père dans le cas où il n'y a pas de père au certificat de naissance.
  17. Le nombre de personnes qui ne sont pas retournées à l'emploi à la suite de leur période sur le RQAP.
-



# ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

## Ministère du Travail

### DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DU DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

**RP-01**

**Titre :**

Total des sommes versées à titre de dommages et intérêts par le ministère à la suite de poursuites judiciaires dans lesquelles il était représenté par le procureur général du Québec. Lister les 10 causes ayant entraîné les plus grandes sommes.

**Exposé et statistiques :**

Aucune somme versée en 2023-2024 à titre de dommages-intérêts par le MTRAV.

**SOURCE :** Bureau de la sous-ministre  
**COLLABORATION :** Direction des affaires juridiques - MESS  
Secteur du soutien à la gestion– MESS  
**DATE :** 19 février 2024



# ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

## Ministère du Travail

### DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DU DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

RP-02

**Titre :**

Estimation des dépenses budgétaires supplémentaires qui sont nécessaires pour que le ministère puisse couvrir le même niveau de service que l'année précédente.

**Exposé et statistiques :**

Le 20 octobre 2022, le ministère du Travail a été créé, ce qui a entraîné la scission du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. À la suite de cette scission, le budget de dépenses du ministère s'est avéré commun au ministère du Travail et au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale jusqu'au 31 mars 2023 inclusivement.

En 2023-2024, afin de couvrir le même niveau de services que l'année précédente, une dépense budgétaire supplémentaire de 2,6 M\$ est nécessaire à la suite de la nouvelle structuration du ministère. Cette dépense budgétaire additionnelle inclut 1,8 M\$ en rémunération et 0,8 M\$ en fonctionnement.

**SOURCE :** DGRFC-DEBF-SEB

**COLLABORATION :** s.o.

**VALIDATION :** s.o.

**DATE :** 26 février 2024



# ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

## Ministère du Travail

### DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DU DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

RP-03

**Titre :**

Argent neuf disponible pour de nouvelles initiatives qui n'existaient pas l'année précédente

**Exposé et statistiques :**

**Budget 2024-2025**

Une nouvelle mesure a été annoncée dans le Plan budgétaire du 12 mars 2024 afin d'offrir un accompagnement et un soutien juridique en cas de harcèlement en milieu de travail, soit 2,4 M\$ sur 4 ans à compter de 2024-2025.

**SOURCE :** DGRFC-DEBF-SEB

**COLLABORATION :** s. o.

**VALIDATION :** s. o.

**DATE :** 15 mars 2024



# ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

## Ministère du Travail

### DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DU DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

**RP-04**

**Titre :**

Nombre de postes ouverts et nombre de postes comblés pour chaque catégorie d'emploi présente au sein du ministère.

**Exposé et statistiques :**

Le Ministère réussit à pourvoir l'ensemble des emplois disponibles pour chacune des catégories d'emploi qui le compose.

**SOURCE :** Direction générale des ressources humaines - MESS

**COLLABORATION :**

**VALIDATION :**

**DATE :** 2024-02-22



# ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

## Ministère du Travail

### DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DU DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

RP-05

**Titre :**

Liste des concours de recrutement qui se sont tenus pendant l'année, incluant, pour chacun de ces concours :

- le nombre de postes offerts;
- le nombre de postulants;
- la date;
- la nature (concours réservé ou non);
- le taux de réussite;
- la répartition par région administrative;
- la date de la publication des résultats.

**Exposé et statistiques :**

La Loi modifiant la Loi sur la fonction publique et d'autres dispositions est entrée en vigueur le 21 février 2022. Cette loi a permis de réformer en profondeur la manière de pourvoir les emplois offerts au recrutement et à la promotion dans la fonction publique, substituant ainsi les processus de qualification pour des processus de sélection.

Les processus de sélection permettent de pourvoir des emplois précis, au recrutement et à la promotion, plutôt que de créer des banques de personnes qualifiées, remplaçant les appels de candidatures génériques par des publications d'offres d'emplois précises. Le processus est modifié en permettant aux ministères et organismes :

- De combler leurs emplois en temps opportun ;
- De permettre une meilleure adéquation entre le profil des personnes candidates et celui recherché pour l'emploi à pourvoir.

Contrairement au processus de qualification, il n'y a plus de notion de « réussite » ou « d'échec » et l'évaluation devient plutôt un outil d'aide à la décision. De plus, chaque ministère et organisme est responsable de la tenue de ses processus de sélection au recrutement et à la promotion.

**SOURCE :** Direction générale des ressources humaines - MESS

**COLLABORATION :**

**VALIDATION :**

**DATE :** 2024-02-28



# ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

## Ministère du Travail

### DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DU DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

RP-13

**Titre :**

Quels projets, mesures, politiques ou programmes ont fait l'objet d'une analyse différenciée des sexes (ADS) ?

**Exposé et statistiques :**

En 2023-2024, aucun projet, mesure, politique ou programme n'a fait l'objet d'une analyse différenciée selon les sexes formelle.

Toutefois, certaines analyses d'impact réglementaire présentent des données en fonction du sexe. L'analyse d'impact réglementaire concernant la révision du taux général du salaire minimum présente au Tableau 1 de la section 4.1 certaines informations sexuées.

Cette analyse d'impact réglementaire est publiée sous le lien suivant :

[https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/gouvernement/MCE/dossiers-soumis-conseil-ministres/2024-0001\\_air.pdf](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/gouvernement/MCE/dossiers-soumis-conseil-ministres/2024-0001_air.pdf)

Elle prend en compte le nombre de femmes qui bénéficieront d'une hausse du salaire minimum, soit 111 200, ce qui correspond à 55 % de l'ensemble des salariés directement touchés par la hausse du 1<sup>er</sup> mai 2024, soit 200 700.

L'analyse d'impact réglementaire liée au Projet de loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail présente aussi certaines données en fonction du sexe, notamment des statistiques au niveau des comportements sexualisés inappropriés ou discriminatoires en milieu de travail. L'analyse d'impact réglementaire est disponible au lien suivant : [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/gouvernement/MCE/dossiers-soumis-conseil-ministres/2023-0240\\_air.pdf](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/gouvernement/MCE/dossiers-soumis-conseil-ministres/2023-0240_air.pdf)

L'analyse d'impact réglementaire liée au Projet de loi modernisant l'industrie de la construction présente aussi certaines données en fonction du sexe, notamment concernant leur présence dans l'industrie de la construction au Québec. L'analyse d'impact réglementaire est publiée sous le lien suivant : [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/gouvernement/MCE/dossiers-soumis-conseil-ministres/2023-0271\\_air.pdf](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/gouvernement/MCE/dossiers-soumis-conseil-ministres/2023-0271_air.pdf)

Concernant les crédits dédiés, le Ministère ne les comptabilise pas de manière aussi détaillée pour ce type d'activité.

**SOURCE :** BSMA-Relations du travail et politiques / Direction des études et de l'information sur le travail

**COLLABORATION :**

**VALIDATION :**

**DATE :** 2024-02-27